



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Primes d'assurance maladie 2010 : des hausses inacceptables pour les assurés vaudois, en particulier les jeunes et les enfants

Le DSAS a pris connaissance avec consternation des primes 2010 approuvées par l'autorité fédérale. Pour les assurés vaudois, la facture sera salée même si elle très inférieure à la progression moyenne nationale et aux hausses que vont connaître d'autres cantons.

En moyenne, les primes adultes vont augmenter de 5.5%, celles des jeunes adultes (19 à 25 ans) de 10.1% et celles des enfants de 9.2%. Compte tenu de la diminution du rabais maximum autorisé pour les franchises à option, les assurés paieront en 2010 en moyenne 7% de plus qu'en 2009.

Les réserves vaudoises ont diminué de 130 millions au total en 2008 et 2009 mais elles restent trop élevées. L'excédent de réserve représente 360 millions en 2009 et, d'après les prévisions des assureurs, il s'élèvera à plus de 300 millions à fin 2010.

Le DSAS relève que le contenu de son préavis sur les primes déposées par les assureurs en août dernier n'a pas été pris en considération par l'OFSP. Il demandait en particulier une hausse des primes limitée à 4% pour les assurés et une réduction forte pour les primes enfants et jeunes adultes, afin de réduire l'excédent de réserves de 35 millions supplémentaires; ceci aurait permis de ramener cet excédent à 270 millions pour 2010. En définitive, les rares actions de l'OFSP ont consisté à agir auprès de 9 assureurs, de manière marginale et parmi lesquels 7 comptent moins de 5000 assurés.

Les décisions de l'OFSP conduisent à ce que les primes de certains assureurs avec des réserves confortables pourront augmenter leurs primes en 2010 (c'est le cas notamment de Helsana, Philos et CSS qui détiennent à eux trois plus de 160 millions d'excédent). Pour certaines caisses, l'OFSP a approuvé des hausses de primes mensuelles choquantes de plus de 121 francs pour les jeunes, de plus de 72 francs pour les adultes et de plus de 37 francs pour les enfants. Le DSAS va demander à l'OFSP des explications sur les décisions qu'il a prises et soumettre au Conseil d'Etat une analyse ainsi que des propositions en lien avec cette situation inacceptable.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1er octobre 2009

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04

DSAS, Fabrice Ghelfi, chef du service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44